

RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS

« GRAND JEU DE LA RENTRÉE THALASSEO »

Article 1 – Organisateur

La société **TRAVELSPA**, société par actions simplifiée au capital de 210 000 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Aix-en-Provence sous le numéro **509 000 899**, dont le siège social est situé **560 avenue du Club Hippique, 13090 Aix-en-Provence**, exploitant la marque **Thalasseo**, ci-après dénommée « l'Organisateur », organise un jeu concours gratuit sans obligation d'achat intitulé « **Grand Jeu de la Rentrée Thalasseo** ».

TRAVELSPA exploite notamment le site internet Thalasseo.com et est titulaire de la licence d'agent de voyages n° **IM013110003**.

Article 2 – Durée du jeu concours

Le jeu concours est ouvert du **10 septembre 2026 à 00h00 au 30 septembre 2026 à 23h59 inclus**, heure française.

Toute participation enregistrée avant le début ou après la clôture du jeu concours ne pourra pas être prise en compte.

L'Organisateur se réserve le droit de prolonger, de réduire ou de modifier la durée du jeu concours en cas de nécessité, sans que sa responsabilité puisse être engagée à ce titre.

Article 3 – Conditions de participation

Le jeu concours est ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France métropolitaine, à l'exclusion des salariés de TRAVELSPA, des membres de leur famille ainsi que de toute personne ayant participé directement à l'organisation du présent jeu concours.

La participation au jeu concours est gratuite et sans obligation d'achat.

Pour participer, le participant doit, pendant la période du jeu concours :

1. S'inscrire au jeu concours ;
2. Renseigner les informations demandées dans le formulaire de participation ;
3. Valider son inscription.

L'inscription au jeu concours peut être réalisée via l'un des dispositifs suivants :

- **Le formulaire de collecte intégré à une campagne Meta ;**
- **Le formulaire de collecte en ligne**, accessible notamment aux adresses suivantes :
 - <https://promo.thalasseo.com/grand-jeu-de-la-rentree/>
 - <https://promo.thalasseo.com/grand-jeu-rentree/>

Une seule participation par personne et par adresse e-mail est autorisée pendant toute la durée du jeu concours.

En cas de participations multiples d'une même personne, seule la première participation valablement enregistrée sera prise en compte.

Toute participation incomplète, erronée, frauduleuse ou ne respectant pas les conditions du présent règlement sera considérée comme nulle.

Article 4 – Désignation des gagnants

À l'issue du jeu concours, les gagnants seront désignés par tirage au sort parmi l'ensemble des participations valides enregistrées pendant la période du jeu concours.

Le tirage au sort sera effectué le **09/10/2026** par l'Organisateur ou toute personne mandatée par celui-ci.

Deux gagnants seront tirés au sort :

- un gagnant pour le **Lot n°1 – Séjour Thalasso en Tunisie au Royal Karthago** ;
- un gagnant pour le **Lot n°2 – Coffret Valdys « Escale »**.

L'Organisateur se réserve la possibilité de tirer au sort un ou plusieurs suppléants afin de remplacer les gagnants qui ne pourraient être contactés ou qui ne rempliraient pas les conditions de participation.

Un seul lot par participant : si une même personne est tirée pour les deux lots, le lot gagné sur le premier tirage sera retenu, un nouveau tirage sera effectué pour le second lot.

Les gagnants seront contactés par e-mail à l'adresse renseignée lors de leur participation dans un délai de **3 jours** suivant le tirage au sort.

En l'absence de réponse du gagnant dans un délai de **7 jours** à compter de l'envoi de l'e-mail, ou en cas de participation non conforme, le lot pourra être attribué à un suppléant selon l'ordre du tirage au sort.

Article 5 – Lots mis en jeu

Le jeu concours comporte les deux lots suivants :

Lot n°1 – Séjour Thalasso en Tunisie au Royal Karthago

Le gagnant remportera un séjour pour **2 personnes** au **Royal Karthago Djerba & Thalasso**, comprenant :

- **5 nuits pour 2 personnes** ;
- Formule **All Inclusive** ;
- Les **transferts** ;
- Une **cure découverte de 3 soins**, comprenant :
 - 1 parcours bio-marin ;

- 1 application d'algues marines ;
- 1 bain hydromassant ;
- 1 massage relaxant de 30 minutes.

Le lot est attribué **hors vols**.

Les **taxes de séjour sont exclues** et restent à la charge du gagnant.

Le séjour est soumis aux disponibilités de l'établissement et devra être effectué **hors vacances scolaires**.

Les modalités précises de réservation et d'utilisation du lot seront communiquées au gagnant lors de la remise du lot.

Le lot est personnel et ne pourra être échangé contre sa valeur en numéraire, ni faire l'objet d'un remboursement.

Lot n°2 – Coffret Valdys « Escale »

Le gagnant remportera un **Coffret Cadeau Valdys « Escale » d'une valeur de 230 €**, valable pour **2 personnes**.

Le coffret comprend :

- **1 nuit en hôtel 4 étoiles**, en chambre Confort ;
- Le **petit-déjeuner** ;
- L'accès au **Spa Marin**.

Le coffret est valable dans les resorts Valdys de :

- Roscoff ;
- Douarnenez ;
- Saint-Jean-de-Monts.

Le coffret est soumis aux conditions d'utilisation et de réservation du prestataire Valdys.

À titre indicatif, les conditions actuellement communiquées par Valdys indiquent une validité d'un an à compter de la date d'émission du coffret.

Les modalités définitives d'utilisation applicables au coffret remis au gagnant seront celles figurant sur le bon cadeau au moment de son émission.

Article 6 – Valeur et caractéristiques des lots

Les lots sont nominatifs et ne peuvent être cédés à titre onéreux ou échangés contre leur valeur en espèces.

Aucune contrepartie financière ou remboursement ne pourra être demandé par le gagnant en cas de non-utilisation totale ou partielle du lot.

Les prestations composant les lots sont soumises aux disponibilités des établissements concernés ainsi qu'à leurs propres conditions de réservation.

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable des éventuelles modifications apportées par les prestataires aux prestations incluses dans les lots, dès lors que ces modifications sont indépendantes de sa volonté.

En cas d'indisponibilité définitive d'un lot pour une raison indépendante de la volonté de l'Organisateur, celui-ci pourra le remplacer par un lot de valeur équivalente.

Article 7 – Information des gagnants et remise des lots

Les gagnants seront informés individuellement par e-mail à l'adresse indiquée lors de leur participation.

Il appartient au participant de fournir des coordonnées exactes et valides permettant à l'Organisateur de le contacter.

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable si les coordonnées communiquées sont incorrectes, incomplètes ou ne permettent pas de contacter le gagnant.

Les modalités de remise et de réservation des lots seront communiquées directement aux gagnants.

Article 8 – Données personnelles et inscription à la newsletter

Dans le cadre du jeu concours, l'Organisateur collecte et traite certaines données personnelles communiquées par les participants, notamment leur adresse e-mail et, le cas échéant, les informations nécessaires à leur participation.

Ces données sont traitées par **TRAVELSPA**, responsable du traitement, afin de gérer les participations au jeu concours, procéder au tirage au sort, contacter les gagnants et gérer l'inscription à la newsletter Thalasseo lorsque le participant y a consenti.

L'inscription à la newsletter permet au participant de recevoir les communications commerciales de Thalasseo conformément aux modalités présentées lors de l'inscription.

Chaque participant peut se désinscrire de la newsletter à tout moment en utilisant le lien de désinscription présent dans les communications reçues.

Les données personnelles sont traitées conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, notamment au Règlement général sur la protection des données (RGPD).

Pour plus d'informations concernant le traitement des données personnelles et l'exercice des droits des participants, ceux-ci peuvent consulter la [Politique de confidentialité de Thalasseo](#).

Article 9 – Responsabilité de l'Organisateur

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, de problème technique, de défaillance des serveurs, de perte de données ou de tout autre événement indépendant de sa volonté empêchant ou perturbant le bon déroulement du jeu concours.

L'Organisateur se réserve également le droit d'annuler, de reporter, de prolonger, d'écourter ou de modifier le jeu concours si les circonstances l'exigent, notamment en cas de fraude, de tentative de fraude ou de force majeure.

L'Organisateur pourra notamment exclure toute participation qui présenterait un caractère frauduleux ou qui ne respecterait pas les dispositions du présent règlement.

Article 10 – Fraude

Toute fraude ou tentative de fraude, notamment toute utilisation de fausses identités, de fausses coordonnées, d'adresses e-mail multiples dans le but de multiplier les participations, ou tout procédé automatisé destiné à augmenter les chances de gain, entraînera l'exclusion immédiate du participant.

L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification nécessaire concernant l'identité et les coordonnées des participants.

Article 11 – Acceptation du règlement

La participation au jeu concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Le règlement est consultable gratuitement pendant toute la durée du jeu concours sur https://docs.google.com/document/d/1RIInzS6_1FLFI0dX4ExciJgeyDXcfwhR6bVh2PVCKTdY/edit?usp=sharing.

Toute difficulté d'interprétation ou d'application du présent règlement sera tranchée par l'Organisateur dans le respect de la réglementation française applicable.

Article 12 – Jeu concours sur Meta

Le présent jeu concours n'est ni géré, ni parrainé, ni administré par Meta, Facebook ou Instagram.

Les informations communiquées par les participants dans le cadre du jeu concours sont transmises à **TRAVELSPA** et non à Meta, sauf dans le cadre des traitements propres à Meta résultant de l'utilisation de ses services.

Meta ne pourra en aucun cas être tenu responsable des éventuelles réclamations liées à l'organisation ou au déroulement du présent jeu concours.

Article 13 – Remboursement des frais de participation

Le jeu concours étant accessible par Internet, les participants peuvent demander le remboursement des frais de connexion engagés spécifiquement pour leur participation au jeu concours.

La demande de remboursement doit être adressée par écrit à **TRAVELSPA – Jeu Concours Thalasseo – 560 avenue du Club Hippique, 13090 Aix-en-Provence**, dans un délai de **trois (3) mois** à compter de la clôture du jeu concours, en précisant notamment les nom, prénom et adresse du participant, ainsi que la date et l'heure de sa participation.

La demande devra être accompagnée d'un justificatif du coût réel de la connexion ayant permis la participation au jeu concours, ainsi que d'un relevé d'identité bancaire au nom du demandeur.

Le remboursement sera effectué sur la base du coût de la connexion nécessaire à la participation au jeu concours, à l'exclusion de tout autre frais.

Les frais d'affranchissement engagés pour l'envoi de la demande de remboursement pourront également être remboursés sur la base du tarif postal lent en vigueur, sur présentation d'un justificatif.

Toutefois, aucune demande de remboursement ne pourra être prise en compte lorsque le participant dispose d'un accès à Internet faisant l'objet d'un abonnement forfaitaire ou illimité, ou lorsque les frais de connexion ne donnent pas lieu à une facturation supplémentaire directement liée à la participation au jeu concours.

Aucun remboursement ne pourra être demandé pour les frais de connexion ou de télécommunication déjà inclus dans un abonnement forfaitaire ou illimité.

Article 14 – Loi applicable

Le présent règlement est soumis au droit français.

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent règlement sera soumis aux juridictions compétentes conformément aux dispositions légales applicables.

Fait à Aix-en-Provence, le **08/09/2026**.

TRAVELSPA – Thalasseo

560 avenue du Club Hippique

13090 Aix-en-Provence

RCS Aix-en-Provence 509 000 899